

De la municipalité



Dans ce numéro, le bulletin KEPA a interviewé Gerry Wolting, le directeur général intérimaire de la municipalité de Chatham-Kent, au sujet du très important rapport de planification qui a été soumis à l'approbation du conseil municipal lors d'une réunion tenue le 16 octobre dernier.

Le bulletin KEPA a appris que M. Wolting joue un rôle important et actif dans les délibérations du conseil. En tant que directeur général intérimaire, il était donc la personne toute désignée pour expliquer les conclusions de cette réunion de planification sur le projet KEPA.

M. Wolting a résumé pour nos lecteurs les délibérations du conseil. La firme Storey Samways Planning Ltd a préparé un rapport détaillé que M. Tom Storey a présenté au conseil. « Le rapport portait essentiellement sur l'utilisation proposée des terres, dans le cadre du projet KEPA, en ce qui a trait à l'emplacement des éoliennes, aux lignes de transport d'énergie, etc. » d'expliquer M. Wolting.

Le rapport de planification recommandait que le conseil approuve les modifications apportées au plan officiel, à savoir l'ajout de politiques spéciales permettant l'installation d'éoliennes aux endroits proposés par le projet KEPA.

On a également demandé au conseil d'approuver les demandes de changement de zonage afin que des règlements municipaux soient adoptés pour permettre l'érection d'éoliennes sur les propriétés identifiées, ainsi que l'installation de lignes de transport d'électricité aériennes et souterraines, de pylônes et de transformateurs.

Après la présentation du rapport de planification, les citoyens ont été invités à faire part de leurs questions ou de leurs préoccupations au conseil, période qui a été suivie d'une présentation par Énergie Kruger et d'une période de questions avec le conseil.

« Le seul élément manquant fut l'évaluation environnementale ; elle était sur le point d'être complétée, mais n'avait pas encore été rendue publique », de signaler M. Wolting. Le

conseil a donc approuvé le projet à la condition que l'évaluation environnementale soit acceptable et qu'il puisse l'étudier au cours des 30 jours suivant sa publication. Des modifications ont été apportées au libellé utilisé pour décrire les emplacements des éoliennes ainsi qu'à un article garantissant que le sentier Talbot ne serait pas touché par des lignes de transport d'électricité aériennes.

« Je dois dire que nous, de la municipalité, sommes impressionnés par la façon dont Kruger Énergie a impliqué la communauté et tous les intervenants concernés, a ajouté M. Wolting. Kruger a fait un magnifique travail d'information auprès de la communauté en ce qui a trait à la nature du projet et aux bénéfices qu'il rapportera à la municipalité et aux propriétaires fonciers. » Il a ajouté que « dans ce processus mettant en cause 27 propriétés, seulement trois personnes ont fait part de leurs préoccupations au conseil. Nous avons droit habituellement à beaucoup plus d'interventions lorsqu'une proposition importante ne touche qu'une seule propriété. Cela témoigne clairement de l'engagement de Kruger pour des communications claires et concises. »

M. Wolting a mis fin à notre entrevue par ce commentaire flatteur : « Kruger est un groupe très professionnel, et nous sommes conscients maintenant que son intérêt pour notre communauté ne se limite pas à ce projet ; lorsque Kruger voudra s'engager dans d'autres projets à Chatham-Kent, nous serons certainement très heureux d'y collaborer. »

